

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00775

**CITE DU DESIGN 2025 –
ETUDE DE SURETE ET DE SECURITE PUBLIQUE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU les arrêtés 2020.00030 et 2021.00047 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, et lui confiant notamment la suppléance générale en cas d'absence ou d'empêchement du Président,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser, dans le cadre du projet Cité du design 2025, une étude de Sûreté et de Sécurité Publique,

CONSIDERANT qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 04 avril 2022 sur le support MarchésOnline et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, avec une remise des plis pour le 09 mai 2022 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, onze candidats ont remis une offre dans les délais :

- CRONOS CONSEIL - 26 rue du Buisson Saint Louis - 75010 Paris,
- PARARISKS - 4 route de l'Authion - 06440 Lucéram,
- BTP CONSULTANTS - 62 chemin de la Bruyère - 69570 Dardilly,
- SUR&TIS - 92100 Boulogne-Billancourt,
- SOLUTIONS CONSEILS – 18 avenue Hergé - 77700 Chessy,
- PROPOLIS - 28 rue Salvador Allende - 92000 Nanterre,
- QUALICONSULT SECURITE - le Cinépole - bat B - 182 avenue du stade - 42170 Saint-Just-Saint-Rambert,
- propolis2/ibson - 7 rue des doyers - 77140 Nemours,
- INGENIS CONSULTING - 24 rue de la Redoute - 21850 Saint-Appolinaire,
- ENOIA PARTNERS - 75001 Paris,
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION - Racing Park - 4 chemin du Tronchon - 69410 Champagne-au-Mont-d'Or,

CONSIDERANT que ces onze offres conformes ont été jugées au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique de l'offre pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la phase de négociation avec les trois premiers candidats, il résulte du rapport d'analyse des offres, que la proposition de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220721-C20220077510

Date de mise en ligne : 28 juillet 2022

DECIDE

ARTICLE 1

Le marché d'étude de sureté et de sécurité publique est attribué à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION sise Racing Park, 4 chemin du Tronchon, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or, pour un montant de 7 480,00 € HT correspondant au montant de la DPGF et décomposé de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - phase 1 : diagnostic | 880,00 € HT, |
| - phase 2 : analyse de projet | 3 080,00 € HT, |
| - phase 3 : préconisation | 2 640,00 € HT, |
| - phase 3.1 : présentation à la Sous-Commission Départementale de Sécurité Publique | 880,00 € HT. |

Les prestations seront rémunérées par application des prix forfaitaires.

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sur l'opération 461, destination CITAP.

Les règlements interviendront à l'avancement des études.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 28/07/2022
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD